



n°55  
janvier  
2023

# COMM'UNE

## LA REVUE DU CDG30

## Édito



**Fabrice Verdier**  
Président du CDG30

## SOMM'AIRE

**PAGE 1** ÉDITO DU PRÉSIDENT

**PAGE 2** VEILLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE

**PAGE 3** LA VIE DU CDG

**PAGE 4** ZOOM SUR LE RÉFÉRENT LAÏCITÉ  
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
AGENDA

En ce début d'année 2023, je voudrais tout d'abord vous souhaiter mes meilleurs vœux de santé, de joie et de bonheur. Je formule le vœu que cette année nous permette de porter de belles réalisations et des collaborations fructueuses pour accompagner les transformations des collectivités.

Le jeudi 8 décembre dernier ont eu lieu les élections professionnelles. Si nous pouvons nous féliciter de l'organisation et du climat dans lequel se sont déroulés les scrutins, les enjeux qui attendent nos instances repensées par la loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 sont nombreux. Je suis convaincu qu'au travers d'un dialogue social de qualité nous relèverons les défis majeurs qui nous attendent.

Cette période annonce également les votes de nos budgets. Celui du centre de gestion, voté à l'unanimité par son conseil d'administration traduit la volonté de poursuivre le développement des prestations afin d'aider les collectivités et établissements affiliés du Département dans l'exercice de leurs missions.

Enfin, après 2 ans d'échanges et de travaux collaboratifs, les 13 centres de gestion de la région Occitanie signeront le 8 février prochain le schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation. Commun aux 13 départements il a pour objectif de développer de multiples coopérations au service des collectivités et établissements du territoire. Des chartes de coopération existent depuis plus de 15 ans et forts de cet acquis notre ambition a été motivée par la volonté de construire des projets porteurs de sens au service des collectivités. Nous avons ainsi souhaité à ce titre réaffirmer notre rôle de proximité avec la recherche d'une expertise renforcée.

Parallèlement, le CDG30 met en place de nouveaux services comme l'accompagnement au changement et s'inscrita tout au long de l'année dans un objectif de coopération avec la création d'un club RH, des animations territoriales à l'attention des élus ou encore des rencontres territoriales régulières.

Bonne lecture à toutes et tous.

*Nous vous souhaitons une très*  
**BONNE ANNÉE !**

# Veille juridique et statutaire

## Soutien des élus victimes d'agression

► Face à la recrudescence des agressions commises contre les élus, un certain nombre de sénateurs ont déposé au Sénat au mois de novembre une proposition de loi visant à permettre aux assemblées d'élus et aux différentes associations d'élus de se constituer partie civile pour soutenir pleinement, au pénal, une personne investie d'un mandat électif public victime d'agression. La loi autorise aujourd'hui uniquement les associations départementales de maires à se porter partie civile. Le texte propose par ailleurs d'étendre le champ de cette possibilité au-delà des seuls injures, outrages, diffamations, menaces ou coups et blessures. Il serait également possible pour les associations de se porter partie civile en cas de dégradation de ses biens, ou encore lorsque la victime est un membre de la famille de l'élu. ■

## Les matinées d'actualité statutaire

► Deux fois par an, le service statutaire organise des matinées d'actualité statutaire à destination des secrétaires de mairie et des agents en charge du personnel.

Une invitation est envoyée par mailing un mois avant la tenue de la réunion et l'inscription se fait par le biais d'un formulaire sur lequel vous indiquez vouloir assister à la matinée en présentiel ou en visioconférence.

Les deux dernières sessions qui ont rassemblé environ 200 personnes ont eu lieu les 29/11 et 01/12. Les thématiques abordées : la création du comité social territorial, la réforme des contractuels, le reclassement des catégories B, et un diaporama sur l'actualité avec notamment la réforme de la formation et les projets de décrets. ■

## Sobriété énergétique

► Le gouvernement a présenté le jeudi 6 octobre le plan de sobriété énergétique qui vise une réduction de 10% de la consommation moyenne d'énergie en 2024.

Trois axes majeurs devront être mis en place par les collectivités :

### Plus de sobriété dans les bâtiments

Plusieurs engagements doivent être pris : fixer la température maximale de chauffe dans les bureaux à 19°, baisser la température la nuit à 16°C et à 8°C degrés lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours et réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux.

### Plus de sobriété dans les mobilités

Favoriser le covoiturage grâce à un bonus pour tout nouveau covoitureur qui s'inscrit sur une plateforme, prendre le train plutôt que l'avion pour les trajets professionnels de moins de 4 heures et prendre le train et les transports en commun plutôt que la voiture, lorsque cela est possible.

### Plus de sobriété pour les collectivités territoriales

Réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public, éteindre les lumières à certaines heures, réduire le chauffage des équipements sportifs et réduire le nombre de mètres carrés chauffés en regroupant les services publics dans les locaux les mieux adaptés. ■

## Diplôme universitaire de secrétaire de mairie

► Alors que dans le département, plus d'un secrétaire de mairie sur trois sera parti à la retraite d'ici 2024, l'université de Nîmes, le centre de gestion, en lien avec le syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales et l'ordre des avocats de Nîmes, renouvellent pour la deuxième année consécutive la session de DU secrétaire de mairie.

Il s'adresse aux secrétaires de mairie déjà en poste depuis minimum 3 ans qui sont titulaires du bac ou d'un diplôme de niveau IV. Il a pour finalité, par le biais d'un programme annuel d'une centaine d'heures, d'apporter une formation permettant l'acquisition de savoirs et de savoir-faire opérationnels.

Cette formation se déroulera du 09/03 jusqu'au 14/10/2023 un jeudi sur deux sur le site de l'université de Nîmes et sur celui du CDG afin de préserver la nécessaire présence en collectivité de l'agent, et a un coût de 1100 € à la charge de l'employeur.

Treize candidats ont été retenus et les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2023. Les candidatures reçues après cette date seront mises sur liste d'attente pour la session 2024.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur ce DU, vous pouvez vous rapprocher du service emploi du CDG30 [emploi@cdg30.fr](mailto:emploi@cdg30.fr) ■



Matinées d'actualité statutaire au centre de gestion du Gard

## Nouvelles responsabilités des gestionnaires publics

► L'article 168 de la loi de finances pour 2022 autorise le gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à légiférer afin d'instaurer un régime spécial de responsabilités commun aux ordonnateurs et aux comptables dans lequel seront poursuivies les infractions constitutives d'une faute grave ayant causé un préjudice financier significatif. Il s'agit donc de mettre fin au régime de responsabilité personnelle et pécuniaire auquel sont soumis les comptables publics et de créer un régime unifié de responsabilité dont seront justiciables tous les acteurs de la chaîne financière qu'ils exercent des fonctions d'ordonnateur ou de comptable. Ce nouveau régime juridictionnel de responsabilité sera applicable à l'ensemble des agents publics à l'exclusion des ministres et des élus. L'ordonnance maintient certains fondamentaux comme la séparation entre le comptable et l'ordonnateur, les infractions de gestion qui sanctionnent toute personne qui se serait immiscée dans les fonctions réservées au comptable public sans y avoir été habilitée ou encore le périmètre des justiciables qui comprend les ordonnateurs mais aussi l'ensemble des comptables publics. ■

# La vie du CDG

## La prévention en action

► Les acteurs gardois de la prévention étaient conviés, le 8 novembre 2022, à Sainte-Anastasie, au colloque annuel organisé par le service de prévention du CDG30 : une journée marquée par des présentations pluridisciplinaires, des témoignages et retours d'expériences, qui ont permis de mettre en perspective les enjeux liés à la prévention des risques professionnels pour garantir le bien-être des agents dans le cadre de leurs fonctions.

Les défis que doivent relever aujourd'hui les collectivités territoriales ne se sont pas cantonnés au seul stade de la réflexion. En effet, la prévention représente un levier majeur au service du maintien dans l'emploi. Cela passe par le développement, auprès des collectivités territoriales, d'une véritable culture de la prévention (évaluer a priori les risques professionnels, garantir la sécurité des agents, promouvoir la formation professionnelle et lutter contre l'absentéisme.

Cette volonté résolue permet notamment de répondre aux risques liés à l'usure professionnelle, qu'elle soit physique ou psychique. Le service prévention des risques professionnels du CDG30 accompagne les employeurs territoriaux dans leurs projets visant à améliorer ces conditions de travail – comme avec la commune de Castillon-du-Gard qui a pu présenter à l'assistance son projet de modernisation d'école intégrant un volet sur le bien-être des ATSEM dans leur métier.

Le chantier de la prévention repose aussi sur l'état des rapports sociaux au travail. À la faveur des évaluations conduites par les ACFI du CDG30, qui constituent un préalable à la définition des axes prioritaires de prévention à mettre en œuvre, cet engagement pour la lutte contre les risques professionnels se consolide un peu plus chaque année. En témoignage, la commune de Saint-Paul-les-Fonts a exposé l'élaboration de son « Plan des risques psychosociaux (RPS) » et qui renforce l'aspect préventif des moyens mis en œuvre pour optimiser les conditions de travail.

Lorsqu'il est question de prévention, le défi de la valorisation de la carrière des personnes en situation de handicap ne peut être éludé. à travers des dispositifs tels que la promotion interne dérogatoire des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et



la période de préparation au reclassement, les employeurs publics disposent d'outils adaptés pour favoriser l'évolution professionnelle de leurs agents. C'est le sens du retour d'expérience livré par les communes de Générac et de Molières-sur-Cèze, pleinement engagées dans cette démarche d'équité, qui mettent en lumière l'opportunité pour les collectivités d'un accompagnement aménagé à destination des personnes en situation de handicap qui servent leurs administrations.

De la théorie à la pratique – À l'issue de cette matinée d'échanges riche, les participants ont pris part à des ateliers animés par des agents du CDG30 autour de thématiques telles que le télétravail, la prévention des addictions, le principe de la médiation et le harcèlement:

À l'heure où l'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale est amenée à être questionnée, ce colloque a permis de rappeler qu'il est plus que jamais nécessaire de porter collectivement cette ambition de mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de travail qui constituent, sans conteste, un facteur essentiel de qualité de l'emploi et *in fine* du service public. ■

## Retraite

► Prévues dans la convention entre la Caisse des Dépôts et le Centre de Gestion, des réunions intitulées « Je prépare ma retraite » ont été organisées par les agents du service retraite du CDG30 à l'intention des agents territoriaux du Gard.

« Depuis quelques années, nous organisons ces réunions au bénéfice des employeurs territoriaux, il nous semblait pertinent, intéressant et nécessaire de nous adresser directement aux agents » (V. Pasqué, responsable du service retraite).

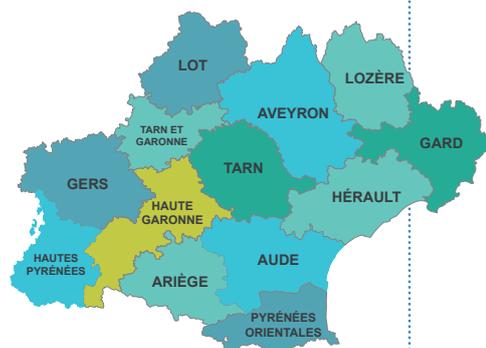
Du 29 septembre au 22 novembre, un binôme différent s'est déplacé sur le territoire, d'Uzès à Vauvert, en passant par Alès et Pont-Saint-Espirit, afin d'animer 10 demies journées de réunion.

Les thèmes abordés ont porté sur la retraite CNRACL, la RAFFP, le cumul emploi retraite, les réformes, mais également des sujets plus pragmatiques tels que comment préparer ma retraite et que dois-je faire.

Plus de 700 agents nés entre 1956 et 1965 ont participé à ces réunions. ■

## Schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation.

La loi de transformation de la fonction publique, prévoit la création d'un schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation en remplacement de la précédente charte élaborée par les centres de gestion. Sans modifier la structure initiale du réseau des CDG, ce schéma, qui vise à favoriser la mutualisation des missions au niveau régional, traduit l'ambition de renforcer et de favoriser la collaboration entre les CDG d'un même ressort territorial. Après 2 ans d'échanges, les 13 centres de gestion de la région Occitanie ont formalisé la rédaction du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation qui a été adopté le 13 décembre 2022 à l'unanimité par les élus du conseil d'administration du CDG30, souhaitant ainsi réaffirmer à ce titre notre rôle de proximité avec la recherche d'une expertise renforcée.



### Pourquoi?

► Le respect du principe de laïcité et de son corollaire l'obligation de neutralité, doit guider au quotidien l'action des agents publics qui servent l'intérêt général. Il implique une exigence fondamentale pour les agents publics : celle de servir et de traiter de façon égale et sans distinction tous les usagers, quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, en faisant preuve d'une stricte neutralité. Les obligations qui en découlent doivent être assimilées par l'ensemble des agents publics et pleinement respectées dans l'exercice de leurs fonctions. Pour apporter des réponses adaptées aux agents qui s'interrogent quant à l'application et au respect du principe de laïcité, la loi a récemment consacré la fonction de référent laïcité. Depuis 2021, le CDG30 est investi de cette nouvelle mission : il est le référent laïcité des collectivités qui lui sont affiliées ■

### Rôles du référent laïcité

- ❑ Conseiller les chefs de service et les agents publics pour la mise en œuvre du principe de laïcité
- ❑ Sensibiliser les agents publics tout au long de l'année au principe de laïcité et la diffusion de l'information au sujet de ce principe
- ❑ Organiser la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année



### Évènement

► Cette année, le CDG30 organisait sa première manifestation officielle liée à la journée nationale de la laïcité, en partenariat avec la Ville de Nîmes et Nîmes métropole. En présence de Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard, de Franck Proust, Président de Nîmes Métropole et de Julien Plantier, premier adjoint au Maire de Nîmes, et de nombreux élus, Maître Samuel Dyens est intervenu devant les nombreux participants pour présenter de manière pratique et concrète la portée du principe de Laïcité pour les agents publics, pour les élus locaux et pour les usagers du service public. La célébration de la Laïcité, pilier de nos institutions républicaines, permet de lui donner davantage de visibilité et de force. Cette démarche d'information, de prévention et de sensibilisation a vocation à s'intensifier dès 2023 pour une plus grande culture de la laïcité dans la fonction publique territoriale et auprès des collectivités territoriales gardoises. ■

### À votre écoute !

Mesdames Nathalie Arioli et Gabrielle Negroni ont été désignées en tant que référentes laïcité par le Président du CDG30. Elles sont les interlocutrices privilégiées des collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre de ce principe. La saisine se fait :

- ✉ Par courriel : [deontologie.laicite@cdg30.fr](mailto:deontologie.laicite@cdg30.fr)
- ✉ Par courrier sous pli confidentiel : CDG30, 183 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes – À l'attention du référent déontologue et laïcité.

### Élections professionnelles

Ça y est ! Après une année de longue préparation, les élections professionnelles, visant à renouveler les représentants des agents auprès des instances paritaires, ont eu lieu.

Marquées par une mobilisation sans faille des agents du CDG30, ces élections ont tout d'abord nécessité un lourd travail de la part de notre service carrières pour assurer la fiabilité de la liste électorale et permettre aux agents des collectivités et établissements publics du Gard de vivre ce moment démocratique. Est venu ensuite le temps pour nos agents, suppléés par les représentants des organisations syndicales, de préparer le matériel nécessaire au vote avant son acheminement auprès des électeurs.

Enfin, le dépouillement en ce jeudi 8 décembre 2022 a permis d'établir la nouvelle composition de nos instances paritaires, notamment du tout nouveau Comité Social Territorial du CDG30, avec un taux de participation définitif de 56.09% contre 45,88 % en moyenne dans la fonction publique territoriale.

Pour information, les listes sont consultables sur notre site internet [www.cdg30.fr](http://www.cdg30.fr)



## COMM'UNE

### LA REVUE DU CDG30

n°55 – Janvier 2023

**DIRECTEUR PUBLICATION** Fabrice Verdier  
**RÉDACTRICE EN CHEF** Nathalie Arioli  
**RÉDACTION** CDG30  
**MAQUETTE** Julien Saltel  
**IMPRESSION** Public Imprim

**CDG30 – Fonction publique territoriale**  
183 chemin du Mas Coquillard  
30900 Nîmes  
Tél. 04 66 38 86 86 – [cdg30@cdg30.fr](mailto:cdg30@cdg30.fr)

*Ne pas jeter sur la voie publique – Parution gratuite  
Tous droits de reproduction réservés sauf autorisation.*

### AGENDA

- 08/03 : journée internationale du droit des femmes
- 09/03 : 1<sup>ère</sup> réunion de territoire auprès des élus à Boisset-et-Gaujac
- 16/03 : examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe
- 20/03 : lancement du Club RH
- 13/04 : examen professionnel de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

